

Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 décembre 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 1er novembre 2010.
3. Demande d'aide financière de la Résidence Provencher inc..
4. Programmation travaux dans le cadre de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec.
5. Adoption de la Politique de gestion contractuelle.
6. Présentation de la valeur à neuf des bâtiments municipaux pour fins d'assurance.
7. Participation 2011 à la Corporation de transport La Cadence.
8. Compte-rendu du maire sur le budget 2011 de la MRC de l'Érable.
9. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2011.
10. Taux d'intérêt pour la facturation 2011.
11. Date pour l'adoption du budget 2011 de la municipalité.
12. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2011.
13. Approbation des prévisions budgétaires de l'OMH pour 2011.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Demande de la Ferme Gerguy enr. auprès de la CPTAQ.
16. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau biblio.
17. Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2011.
18. Installation lumière pour illuminer panneau Bienvenue Laurierville à l'entrée ouest du village.
19. Renouvellement entente loisirs avec la Ville de Victoriaville.
20. Entente avec M. Bernard Samson pour la tenue de Feux d'artifice lors de la St-Jean.
21. Demande pour l'utilisation du chemin public pour la 5^e édition du Demi-marathon des Générations.
22. Participation financière au feuillet paroissial pour 2011.
23. Correspondance.
24. Approbation des comptes.
25. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2010.
26. Varia.
27. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2010-242

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2010-243**Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2010.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 1er novembre 2010, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée**Demande d'aide financière de la Résidence Provencher inc..**

Le conseil d'administration de la Résidence Provencher inc., organisme sans but lucratif, opérant une résidence pour personnes âgées, s'adresse au conseil municipal, par l'entremise de son président, M. Lauréat Michaud, dans le but d'obtenir un support financier de 5 700 \$ par année sur une période de 3 ans, afin de retrouver l'équilibre budgétaire.

Après délibérations, il est résolu de reporter ce dossier à une prochaine séance.

Résolution : 2010-244**Programmation travaux dans le cadre du programme TECQ.**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la liste des travaux est la suivante :

En 2011 : Système pour traiter les nitrites-nitrates, la dureté de l'eau et ajouter un système de chloration au réseau d'aqueduc (150 000 \$)

Pavage Rang 4 sur 1,2 km (140 000 \$)

En 2012 : Pavage Rang 7 Est sur 2 km (220 000 \$)

En 2013 : Pavage rue Dubé sur 750 mètres (100 000 \$)

Adoptée

Résolution : 2010-245

Adoption de la Politique de gestion contractuelle.

Attendu qu'en vertu des projets de lois 76 et 102 adoptés par le gouvernement du Québec, chaque municipalité doit adopter, avant le 1^{er} janvier 2011, une politique de gestion contractuelle;

Attendu que la Politique de gestion contractuelle, doit prévoir des mesures pour chacun des 7 thèmes énumérés à l'article 938.1.2 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement que ce conseil adopte la Politique de gestion contractuelle présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier, dont une copie a été remise à chaque membre du conseil.

Que la Politique de gestion contractuelle soit publiée sur le site Internet de la municipalité de Laurierville, tel que stipulé à l'article 938.1.2 du Code municipal.

Adoptée

Résolution : 2010-246

Évaluation de la valeur à neuf des bâtiments municipaux pour fins d'assurance.

Attendu que dans le cadre du renouvellement des assurances générales, la municipalité a mandaté la firme Dugré & Associés, évaluateurs agréés, pour mettre à jour la valeur assurable des bâtiments municipaux, afin de s'assurer que la valeur inscrite pour chaque bâtiment, à la police d'assurance, soit représentative;

Attendu que les valeurs assurables, inscrites au rapport de l'évaluateur agréé de Dugré & Associés, M. Réjean Dugré, sont les suivantes :

Bâtiments	Valeur assurée inscrite à la police d'assurances	Valeur assurable selon rapport de l'évaluateur
Édifice municipal	1 243 000 \$	1 660 000 \$
Caserne	242 000 \$	183 000 \$
Station pompage aqueduc	20 000 \$	11 100 \$
Bâtiment réservoir Rang Scott	21 000 \$	10 000 \$
Entrepôt loisirs	21 000 \$	30 000 \$
Pavillon récréatif	517 000 \$	650 000 \$
Garage municipal	254 000 \$	248 000 \$
Totaux :	2 318 000 \$	2 792 100 \$

Après délibérations, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à modifier la police d'assurance de la municipalité, afin

d'assurer les bâtiments municipaux sur la base de la valeur assurable inscrite au rapport de Dugré & Associés, évaluateurs agréés, daté du 22 novembre 2010.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier s'informeront auprès de la responsable de la police d'assurance chez Promutuel, Mme Élise Turcotte, au niveau de la règle proportionnelle de 80%, afin de s'assurer que le montant versé lors d'une perte totale soit la valeur assurable tel qu'établi au rapport de Dugré & Associés.

Que certains changements soient également effectués au niveau de la valeur assurée du contenu de certains bâtiments, soient au garage municipal, à l'entrepôt des loisirs et à la station de pompage au 113 rue Mercier.

Que ce conseil ne juge pas à propos d'assurer les réservoirs d'eau potable situés au rang Scott, attendu le faible niveau de risque pour cet infrastructure.

Adoptée

Résolution : 2010-247

Participation 2011 à la Corporation de transport La Cadence.

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville confirme sa participation au transport adapté de la Corporation de transport La Cadence pour l'année 2011.

Que ce conseil accepte que la municipalité de la Paroisse de Plessisville agisse, pour l'année 2011, comme municipalité mandataire de la Corporation de transport La Cadence.

Que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de la Corporation de transport La Cadence, pour l'année 2011, incluant la municipalité de Saint-Ferdinand.

Que ce conseil accepte l'adhésion de la municipalité de Saint-Ferdinand au sein de la Corporation de transport La Cadence à partir du 1^{er} janvier 2011.

Que ce conseil accepte de payer la cotisation annuelle, établie à 2.55 \$ par citoyen pour l'année 2011, représentant un montant de 3 519.00 \$.

Adoptée

Compte-rendu du maire sur le budget 2011 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2011 de la MRC a été adopté. M. Simoneau, mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 15,55 %, représentant un montant de 24 667.52 \$ par rapport à l'année 2010, soit de 158 652.77 \$ à 183 320.29 \$. La principale augmentation se situe à la sécurité publique avec un montant additionnel de 22 478.00 \$.

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2011.

M. Charles-Omer Brassard, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, les taux de taxes spéciales pour les emprunts au niveau du Rang 8 Est, pour le Pavillon récréatif, du camion de déneigement et les travaux du Rang 4, le taux de taxe spéciale pour le service d'aqueduc, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables, et pour l'égout sanitaire pour l'année 2011.

Résolution : 2010-248

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2011.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dûs à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2011.

Adoptée

Résolution : 2010-249

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement que la date du 20 décembre 2010, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2011, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2011, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2011, 2012 et 2013.

Adoptée

Résolution : 2010-250

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront à 20h00 le lundi ou le mardi lorsque le lundi est un congé férié :

10 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	1er août	6 septembre (mardi)
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2010-255

Approbation des prévisions budgétaires 2011 de l'OMH de Laurierville.

Après étude, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Laurierville pour l'année 2011, démontrant des revenus de l'ordre de 31 862.00 \$, et des déboursés de l'ordre de 132,193.00 \$, dont 46 000 \$ seront capitalisés, laissant un déficit après capitalisation de 54 331.00 \$, à être comblé comme suit : soit un montant représentant 90% par la Société d'Habitation du Québec, égalant le montant de 48 898.00 \$, et de 10% par la municipalité de Laurierville, représentant 5,433.00 \$, soient acceptées par ce conseil, et que copie de cette résolution soit transmise à l'Office municipal d'habitation de Laurierville.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2010-256**Demande de Ferme Gerguy enr. auprès de la CPTAQ.**

Considérant que la Ferme Gerguy enr. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour vendre une partie de leur propriété à M. Guy Bergeron et Mme Pauline Boissonneault, soit une superficie estimée à 48 178 mètres carrés, étant située sur les lots numéros 291 et 292 du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska;

Considérant que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur les lots numéros 291 et 292 est majoritairement constitué de sols de classe 4.
- b) La partie visée est actuellement boisée, et l'acquéreur désire l'exploiter comme érablière.
- c) Le propriétaire actuel exploite peu cette partie de sa propriété. Donc, la vente n'affecterait pas les activités agricoles existantes ni le développement de ces activités agricoles. L'acquéreur potentiel est propriétaire des lots avoisinants numéros 293-P, 294-P, 294-1 et 295-P, sur lesquels on retrouve sa résidence et une petite érablière.
- d) Attendu que l'usage du terrain concerné par la présente demande, demeure un usage agricole, les effets en matière d'environnement sur les établissements de production animale environnants sont nuls.
- e) Attendu la faible superficie, l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles sont peu affectés.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) La demande a peu d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture, attendu que le propriétaire actuel n'exploitait pas cette partie de sa propriété, et que l'acquéreur désire agrandir son érablière avec l'achat de cette superficie de 48 178 mètres carrés.

Pour ces raisons, il est proposé M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de la Ferme Gerguy enr., et recommande à la CPTAQ d'autoriser la vente d'une partie des lots numéros 291 et 292 du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie estimée à 48 178 mètres carrés, à M. Guy Bergeron et Mme Pauline Boissonneault, propriétaires des lots voisins numéros 293-P, 294-P, 294-1 et 295-P, également du cadastre de Somerset-Nord.

Adoptée

Résolution : 2010-257**Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francis.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que Mme Pierrette Payeur, soit la personne déléguée, à titre de répondante, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2011.

Adoptée

Résolution : 2010-258

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2011.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que Mme Aline Desrochers soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2011.

Adoptée

Résolution : 2010-259

Éclairage d'un panneau de bienvenue.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement que ce conseil accepte la proposition de Systèmes d'Énergie Réonac inc., pour la fourniture du matériel requis pour éclairer à l'énergie solaire le panneau de bienvenue situé près du 119 rue Dubé.

Que la liste de matériel et son coût sont les suivants, selon une cotation datée du 24 novembre 2010 :

- 1 panneau Solaire think 130 watts monocristallin : 450.00 \$
- 1 monture pour panneau solaire : 273.70 \$
- 1 contrôleur ss10L sunsaver : 80.00 \$
- 2 batteries 6 volts us 1800 : 128.00 \$/unité
- 2 lumières d.e.l. 7 watts 12 volts : 42.00 \$/unité
- 1 photocell 12 volts : 42.00 \$
- 2 fusibles et porte fusibles : 7.00 \$/unité

Que le coût du matériel est de 1 199.70 \$.

Que l'installation sera effectuée par l'entreprise Goudreault Électrique inc..

Que le poteau pour soutenir le panneau solaire sera installé par M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint.

Que le coût estimé du matériel et de son installation est de 1 800.00, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2010-260

Renouvellement entente avec la Ville de Victoriaville.

Attendu que ce conseil juge à propos de renouveler l'entente avec la Ville de Victoriaville, relativement au loisir et à la culture;

En conséquence, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte les termes de l'entente, laquelle se termine le 31 décembre 2011.

Que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et la Ville de Victoriaville, relativement au loisir et à la culture.

Adoptée

Résolution : 2010-261

Entente avec M. Bernard Samson pour la tenue de feux d'artifice lors de la St-Jean.

Attendu que le Comité de la St-Jean organise annuellement un feu d'artifice dans le cadre de la Fête de la St-Jean;

Attendu que pour respecter les normes de distance séparatrices entre un bâtiment et le site de lancement du feu d'artifice annuel du 23 juin, le Comité de la St-Jean pourrait devoir changer d'endroit pour tenir son feu d'artifice, lequel est présentement tenu sur le terrain de Michel Côté 2000 inc., soit sur le lot 380-P;

Attendu que M. Bernard Samson, propriétaire du lot voisin de Michel Côté 2000 inc, soit le lot numéro 381-P, est disposé à fournir une partie de son terrain, si nécessaire, pour la tenue du feu d'artifice organisé par le Comité de la St-Jean, le 23 juin;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre M. Bernard Samson, la municipalité de Laurierville et le Comité de la St-Jean, afin que ledit Comité puisse utiliser, si requis, une partie du lot numéro 381-P.

Adoptée

Résolution : 2010-262

Utilisation du chemin public pour la 5^e édition du Demi-marathon des Générations.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable au parcours proposé par le comité organisateur de la 5^e édition du Demi-marathon des Générations, le 14 mai 2011.

Que la ligne de départ-arrivée est située près de la caserne des pompiers au 146 rue Grenier, ensuite le parcours prend la direction du Rang 8 ouest, ensuite le Petit 9^e Rang et environ 5 km sur le territoire de la Paroisse de Plessisville, et de retour par le même parcours.

Que le parcours soumis devra être autorisé par la Sûreté du Québec, en vertu du règlement municipal numéro 2003-12 de la municipalité de Laurierville, afin de s'assurer des mesures de sécurité pour les participants.

Qu'une fois approuvé par la Sûreté du Québec, la municipalité pourra émettre un permis pour la tenue de l'évènement.

Adoptée

Résolution : 2010-263

Espace publicitaire sur le feuillet paroissial.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de prendre 1 espace publicitaire sur le feuillet paroissial commun des Fabriques de Sainte-Julie de Laurierville, de Sainte-Anastasia de Lyster, d'Inverness et de Val-Alain, pour l'année 2011.

Que l'espace publicitaire représente un déboursé de 200.00 \$, lequel sera versé au début du mois de janvier 2011.

Adoptée

Correspondance.

- Réception d'un courriel de M. Jonathan Lefebvre, ing. chez Pluritec inc., daté du 22 novembre 2010, concernant les travaux correctifs pour le pont surplombant la rivière Barbue sur la Route de la Station. La plupart des travaux correctifs ne sont pas réalisés à ce jour, il est donc possible que l'entrepreneur complète les travaux au printemps 2011.

D'ailleurs, un montant important est retenu tant et aussi longtemps que l'entrepreneur n'aura pas complété les travaux requis.

- Lettre de Mme Isabelle Fillion, chargée de projet du Pacte rural 2007-2014, à l'effet que le projet de promotion de la municipalité a été accepté par le comité de gestion du pacte rural. Par contre, le projet d'agrandissement de l'entrepôt des loisirs n'a pas été retenu par le comité de gestion du pacte rural. Enfin, le Comité de loisirs suggère d'ajouter au plan d'action de la municipalité, toujours dans le cadre du pacte rural, l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire.

Résolution : 2010-264

Ajout au plan d'action de la municipalité pour le Pacte rural 2007-2014.

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'ajouter à son plan d'action dans le cadre du pacte rural 2007-2014, l'achat d'une surfaceuse pour la patinoire au pavillon récréatif, tel que soumis par le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville.

Que copie de la présente résolution soit expédiée à Mme Isabelle Fillion, chargée de projet du Pacte rural 2007-2014, au CLD de l'Érable.

Adoptée

- Réception d'une trousse d'information sur le radon de la part de Santé Canada.
- Pétition d'un groupe de jeunes de Laurierville pour l'aménagement d'un skate parc.

Le conseil prend en considération la pétition et demande au directeur général et secrétaire-trésorier de convoquer les responsables de la pétition à une prochaine séance de travail, afin de discuter du projet.

- Lettre de la CSST pour indiquer que le taux de cotisation pour l'année 2011 est de 2.36 \$ du 100 \$ de salaire assurable, comparativement à 2.61 \$ pour 2010.
- Lettre de remerciements de Mme Sonia Bergeron et Mme Isabelle Gagné au nom du Comité d'école de Ste-Julie, pour l'utilisation de la salle municipale gratuitement lors du souper spaghetti. Le profit réalisé permettra de faire vivre aux élèves de belles activités éducatives.
- Réception d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'installation d'une conduite d'aqueduc dans la rue du Boisé.
- Réception du rapport d'activité 2009-2010 de la Fédération Québécoise des Municipalités.
- Réception de la Commission Scolaire des Bois-Francs du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014. Pour cette période, il est prévue que l'École Sainte-Julie accueille la clientèle du préscolaire et du primaire, 1^{er}, 2^e et 3^e cycle, ainsi que la formation générale des adultes.

Liste des comptes

Carte Sonic : Essence du 15-10-10 au 08-11-10	353.50
EBSCO : Abonnements annuels revues bibliothèque	531.50
Sable Marco : 1 palette asphalte	590.37
Pavage Lagacé et Frères : Asphalte rue Grenier (bris aqueduc)	338.63
Receveur Gén. Canada : Remise féd. nov. 2010	1 969.92

Ministre des Finances : Remise prov. nov. 2010	4 543.53
Salaire : Rémunération employés en déc. 2010	11 242.58
SSQ : Régime retraite employé déc. 2010	1 014.58
Sylvain Beauregard : Honoraires cour municipal	56.44
Petite caisse : Timbres, frais déplacements et lunch soirée info.	131.88
OMH : Progr. Loyer déc. 2010 et participation déficit 2010 (469\$)	590.10
Hydro-Québec : Service pompes rue Mercier du 24-09 au 17-11-10	891.66
Hydro-Québec : Service pompes rue Grenier du 29-09 au 23-11-10	77.94
Hydro-Québec : Service caserne du 29-09 au 23-11	206.17
Hydro-Québec : Service biblio du 29-09 au 23-11-10	220.12
Hydro-Québec : Service Croix du Scott du 25-09 au 24-11-10	95.00
Hydro-Québec : Service aqueduc rg Scott du 25-09 au 24-11-10	124.86
Hydro-Québec : Lumière de rues pour novembre.	843.43
Hydro-Québec : Service édifice municipal (estimé).	800.00
Hydro-Québec : Service au garage municipal (estimé).	400.00
MRC de l'Érable : Avis public dépôt rôle et 2 sites internet annuels	415.36
Aline Desrochers : Achat livres pour biblio et cartouche imprimante.	192.30
Jean Bilodeau : 23 exemplaires suppl. du livre du 150 ^E et transport	480.00
Mégaburo : Papeteries bureau	104.81
Fonds de l'information foncière : 6 mutations en nov. 2010	18.00
Banque Nationale : Remboursement intérêts sur emprunt	5 917.28
Dugré & Associés : Honoraires pour évaluation bâtiments municipaux	1 354.50
JU Houle : Mat. aqueduc rue du Boisé et aqueduc général (1093.71)	1 116.53
SCA des Appalaches : Diesel, huile chauff., pièces garage, aqueduc.	4 512.49
Biolab : Analyses d'eau en novembre 2010	379.60
Marius Marcoux & Fils : Réparation 4 luminaires et pièces	310.97
CFER Normand-Maurice inc. : Journée Normand-Maurice	86.42
Laurentide re/sources inc. : Journée Normand-Maurice collecte	888.79
Fernand Breton 1975 inc. : Garage trouble eau chauffage	23.14
Sinto inc. : Matériels garage	38.26
Pavage Lagacé et Frères : Rép. asphalte Rte Provencher pour aqueduc rue du Boisé :	809.45
Ciments Taschereau : Ponceaux rue du Boisé	237.04
Soudure Marcoux enr : Réparation et tuyau pour aqueduc	37.82
Carrière Plessis inc. : Pierre pour rue du Boisé	849.49
Percotec inc. : Essai de perméabilité terrain rue du Boisé	846.57
Ferme Mercier : Travaux 2 bris d'aqueduc et entrée rue du Boisé	2 338.90
Signalisation Lévis : Panneaux de signalisation	97.52
Construction FGN inc. : Travaux suppl. pour 2 puisards additionnels au pont Rivière Barbue	7 935.11
Sel Warwick : Réserve de sel pour sable hiver	4 039.82
Les Transports Maggy Beudet inc. : Abrasifs pour sable hiver	8 110.77
Garage C Tardif inc. : Réparation sur la camionnette	756.76
Garage Marc Labrie enr. : Réparation sur la camionnette	628.54
Garage Elphège Boissonneault inc. : Pièces tracteur	80.28
Electro Mécanique Plessis (2007) : Cylindre charrue	318.44
CBR Laser inc. : Couteaux charrue	805.93
Me Martin Mercier : Préparation contrat pour rue du Boisé.	619.72
Fréchette LGL : Honoraires professionnels pour rue du Boisé.	2 037.10
Xérox Canada ltée : Frais de service du 26 oct. au 25 nov..	90.07
A Grégoire & Fils ltée : Matériel granulaire pour bris aqueduc.	244.53
EMP inc. : Location niveleuse.	361.20
Claire Gosselin : Frais déplacement et ass. coll. pour décembre.	120.12
Amalirys Boilard : Frais de service souper Baluchon.	184.69
Restaurant Le Baluchon : Souper des fêtes.	1 389.92
Gaudreau Environnement inc. : Service pour novembre.	4 834.23
Régie de la Mauricie : Service pour novembre.(estimé)	3 000.00
Bell Canada : Service pour décembre.	663.13
Excavation Maggy inc. : Travaux aqueduc rue du Boisé.	17100.56
ORAPÉ : Service pour novembre.	232.50

Résolution : 2010-265

Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2010.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2010, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1,223,297.64 \$, et des déboursés au montant de 1,178,721.83 \$, laissant un solde en caisse de 84 517.30 \$.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2010-266

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

directeur général et secrétaire-trésorier.